



Habituellement, cette rubrique porte plutôt sur la méthodologie de composition et la présentation de documents types. Pour ce numéro, j'ai infléchi mon objectif au profit d'une remise en perspective historique des lois et repères sociaux.

Pourquoi ce choix ? A la lecture des devoirs de culture transmis depuis le début du cycle 2016-2017, je constate le retour récurrent de défauts d'analyse et d'argumentation dans le traitement des sujets proposés. L'histoire n'a pas commencé à notre propre naissance et, point corollaire, il ne faut pas hésiter à se projeter au-delà de son horizon personnel. C'est bien, en effet, dans cette vision élargie des problèmes, tant vers l'amont que vers l'aval, que l'on va discerner la qualité de raisonnement de l'officier. Tout travail dont le traitement se restreint au champ étroit de son environnement direct est irrémédiablement sanctionné.

Non le terrorisme n'a pas commencé avec Al Quaida et Daesh ; non la politique du "zéro mort" ne caractérise pas les engagements du 20^e siècle ; non la judiciarisation de l'action militaire n'a pas commencé avec Ouzbine ! J'ai pourtant lu ces trois affirmations péremptoires il y a 2 jours !

J'ai donc choisi de vous proposer, pour une première intervention, un éclairage historique sur les principales avancées sociales de 1407 à 2015. Mon document original a été ici réduit de moitié pour des raisons de format de la revue. Je le tiens à la disposition de ceux et celles qui voudraient une information plus complète.

1

Bonne lecture.

"Lois et repères sociaux"

Travail, société, droits des femmes

Note : la hiérarchie des polices, IMPORTANT, COMPLEMENTAIRE, est un choix personnel de l'auteur.

1407. Une ordonnance du 7 janvier 1407 donne au roi Charles VI la possibilité de donner une pension « à ceux qui bien et longuement l'auraient servi ».
--

1673. Colbert institue une pension de retraite pour la marine militaire.

1791. Loi Le Chapelier sur l'interdiction des associations ouvrières et des coalitions.
--

1804. L'article 1781 du Code civil consacre l'infériorité légale de l'ouvrier face à l'employeur. Abrogé en 1885.
--

1814. Loi sur le repos dominical.
--

1831. Loi du 11 avril 1831 installant le régime des retraites militaires.
--



1880. Abrogation de la loi sur le repos dominical.
1895. Création de la Confédération générale du travail (CGT).
1906. Rétablissement du repos dominical. Création du ministère du Travail.
<i>1912. La loi du 27 février 1912 donne satisfaction à la revendication syndicale, en abaissant à 60 ans l'âge auquel on peut faire valoir ses droits.</i>
<i>1919. Loi sur la journée de huit heures. Création de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).</i>
1936. Victoire électorale du Front populaire. Accords de Matignon aboutissant à l'instauration de la semaine de quarante heures et des congés payés.
1941. Dans sa première version, la loi du 12 avril 1941 instaure le 1^{er} mai comme un jour férié, fête du travail et de la concorde sociale. Naissance du "1 ^{er} mai" en 1884 aux États-Unis Des délégués ouvriers (dénommés les « Les chevaliers du travail ») se mettent d'accord pour dire qu'il est temps d'imposer une journée de travail de 8 heures aux employeurs. Ils choisissent de débiter leur action un 1 ^{er} mai (début des exercices comptables pour beaucoup de sociétés américaines). Progressivement, le 1 ^{er} mai s'instaure comme journée fériée, chômée et payée dans le monde entier : 1 ^{er} mai 1920 : instauration en URSS sous le régime de Lénine ; 1 ^{er} mai 1933 : instauration en Allemagne sous le régime d'Hitler ; 1 ^{er} mai 1941 : instauration en France sous le régime de Pétain.
<i>1941. La retraite par répartition.</i>
<i>1944. Adoption du programme du Conseil national de la Résistance (CNR). Abrogation de la Charte du travail. Création de la Confédération générale des cadres (CGC).</i>
1944. Les femmes obtiennent le droit de vote. La France combattante à Alger accorde le droit de vote aux femmes, près d'un siècle après l'adoption du suffrage universel masculin. La France est l'un des derniers pays d'Europe à avoir accordé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes, juste avant l'Italie, la Belgique, la Grèce et la Suisse.
1945. Les femmes votent pour la première fois en France aux élections municipales du 29 avril 1945.
1945. Un an après les femmes, les militaires de carrière obtiennent le droit de vote. Jusque là, les militaires étaient exclus du droit de vote sous prétexte qu'ils ne devaient pas prendre parti dans les luttes politiques. L'Armée ne sera donc plus surnommée la "Grande Muette". Le suffrage universel s'élargira encore avec le droit de vote aux 18-21 ans en 1974 et aux étrangers originaires de l'Union européenne en 1992.
1947. Création de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO).
1950. Instauration du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).
1956. Loi sur la troisième semaine de congés payés.
1958. Adoption de la constitution de la V^e République, qui reprend en son préambule le préambule de 1946, dont la valeur constitutionnelle sera établie par la décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1946. Création de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC).
1963. Loi sur la quatrième semaine de congés payés.
1964. Création de la Confédération française démocratique du travail (CFDT).
1967. La loi Neuwirth du 28 décembre 1967 légalise l'utilisation de la pilule.



1968. Accords de Grenelle. Loi relative à l'exercice du droit syndical dans l'entreprise.
1970. Instauration du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).
1970. Le Mouvement de libération des femmes est né. Des groupes de femmes se réunissent afin de déposer une gerbe sur la tombe du "soldat inconnu" mais destinée à la "femme inconnue", dénonçant le manque de reconnaissance vis-à-vis des femmes. Elles sont arrêtées par la police mais cet événement donne naissance au Mouvement de libération des femmes (MLF).
<i>1971. Publication du "Manifeste des 343". Sous l'impulsion du Mouvement de libération des femmes, le journal du "Nouvel Observateur" publie une pétition portant 343 signatures de femmes. Toutes déclarent avoir recouru à l'avortement au cours de leur vie. L'IVG étant sévèrement puni par la loi, elles courent des risques afin de changer la législation.</i>
<i>1974. Nouvelle avancée pour la contraception. Une nouvelle loi autorise la délivrance de la pilule contraceptive aux mineures sans l'autorisation de leurs parents. Elle garantit l'anonymat et gratuité dans les centres de planification familiaux.</i>
1975. Vote de la Loi Veil. La ministre de la Santé de Valéry Giscard d'Estaing fait voter son texte autorisant l'avortement en France avec l'appoint des voix de gauche, après un débat houleux. La loi est votée à titre provisoire pour une période de 5 ans. Elle sera reconduite le 31 décembre 1979.
1981. Abolition de la peine de mort en France.
1982. Instauration de la semaine de trente-neuf heures et de la cinquième semaine de congés payés, en vertu d'un accord interprofessionnel signé l'année précédente. Lois Auroux sur le droit d'expression et la négociation collective. Création de l'impôt sur les grandes fortunes, transformé en 1989 en impôt de solidarité sur la fortune.
1983. Fixation de l'âge légal de la retraite à soixante ans.
1988. Retour de la gauche, gouvernement Rocard. Création du Revenu minimum d'insertion.
<i>1989. Loi sur la prévention du licenciement économique et le droit à la conversion.</i>
1994. Bioéthique, trois lois ont été promulguées : <ul style="list-style-type: none"> - la loi n° 94-548 du 1er juillet 1994 relative au traitement des données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, - la loi n° 94-653 du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain, - la loi n° 94-654 du 29 juillet 1994 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal. C'est cette dernière loi qui a fait l'objet d'une révision en 2004.
1995. Les droits des femmes à l'ONU. La déclaration finale de la conférence de l'ONU consacrée aux femmes réaffirme que "les droits des femmes sont parties intégrantes et indivisibles des droits humains". Elle a été adoptée par les 181 délégations participant aux débats. Les États catholiques et musulmans ont essayé, en vain, d'exclure la notion de "sexualité" des textes.
1998. La loi Aubry prévoit l'instauration de la semaine de trente-cinq heures à partir du 1er janvier 2000 dans les entreprises de plus de vingt salariés et à partir du 1er janvier 2002 dans les autres entreprises. Le CNPF prend le nom de Mouvement des entreprises de France (Medef).



1999. Couverture maladie universelle.

2003. Naissance de "Ni putes ni soumises". La "Marche des femmes contre les ghettos et pour l'égalité" s'élance de Vitry-sur-Seine en hommage à Sohane Benziane, 17 ans, brûlée vive quelques mois plus tôt pour s'être affichée avec son petit ami. C'est le point de départ d'une marche qui, après 23 étapes en France, regroupera 30 000 personnes le 8 Mars suivant à Paris. Décidé à briser le silence entourant la condition féminine dans les cités "difficiles", le mouvement dénonce les violences, les "tournantes" mais aussi les atteintes quotidiennes à la liberté.

2004. La révision des lois de bioéthique de 1994 est intervenue par la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique. Les principales dispositions de la loi 2004 sont les suivantes :

- Le clonage, reproductif ou thérapeutique, est interdit.
- La recherche sur l'embryon et les cellules embryonnaires est en principe interdite.
- Par dérogation, les recherches peuvent être autorisées sur l'embryon et les cellules embryonnaires, pour une période limitée à cinq ans si "elles sont susceptibles de permettre des progrès thérapeutiques majeurs".
- Le cercle des personnes pouvant procéder à un don d'organe pour une greffe est élargi.
- La brevetabilité est autorisée pour "une invention constituant l'application technique d'une fonction d'un élément du corps humain".
- Une Agence de la biomédecine est créée.
- La loi de bioéthique sera réexaminée par le Parlement dans un délai de cinq ans.

2007. Loi TEPA ou « paquet fiscal », qui contient entre autres une mesure de défiscalisation des heures supplémentaires (gouvernement Fillon).

2010. La loi de 2010 relève l'âge d'ouverture des droits à 62 ans et l'âge du taux plein de 65 à 67 ans.

2013. Projet de loi sur le mariage pour tous, ouvrant le mariage aux personnes de même sexe.